

RAPPORT N° 94/5-18
au Conseil Municipal

OBJET

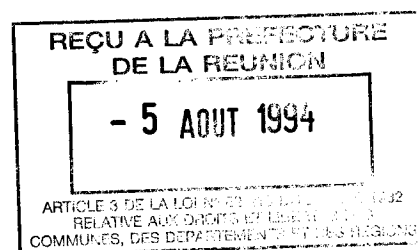
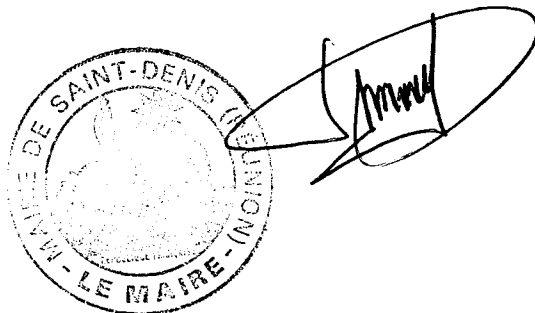
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisition ;
- à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 94/5-18
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 juillet 1994**

OBJET

ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/5-18 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Transport et Circulation, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

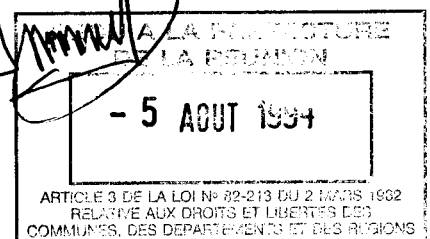
Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe au texte du Rapport pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

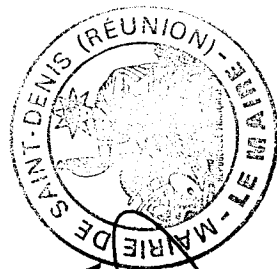
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 AOUT 1994

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



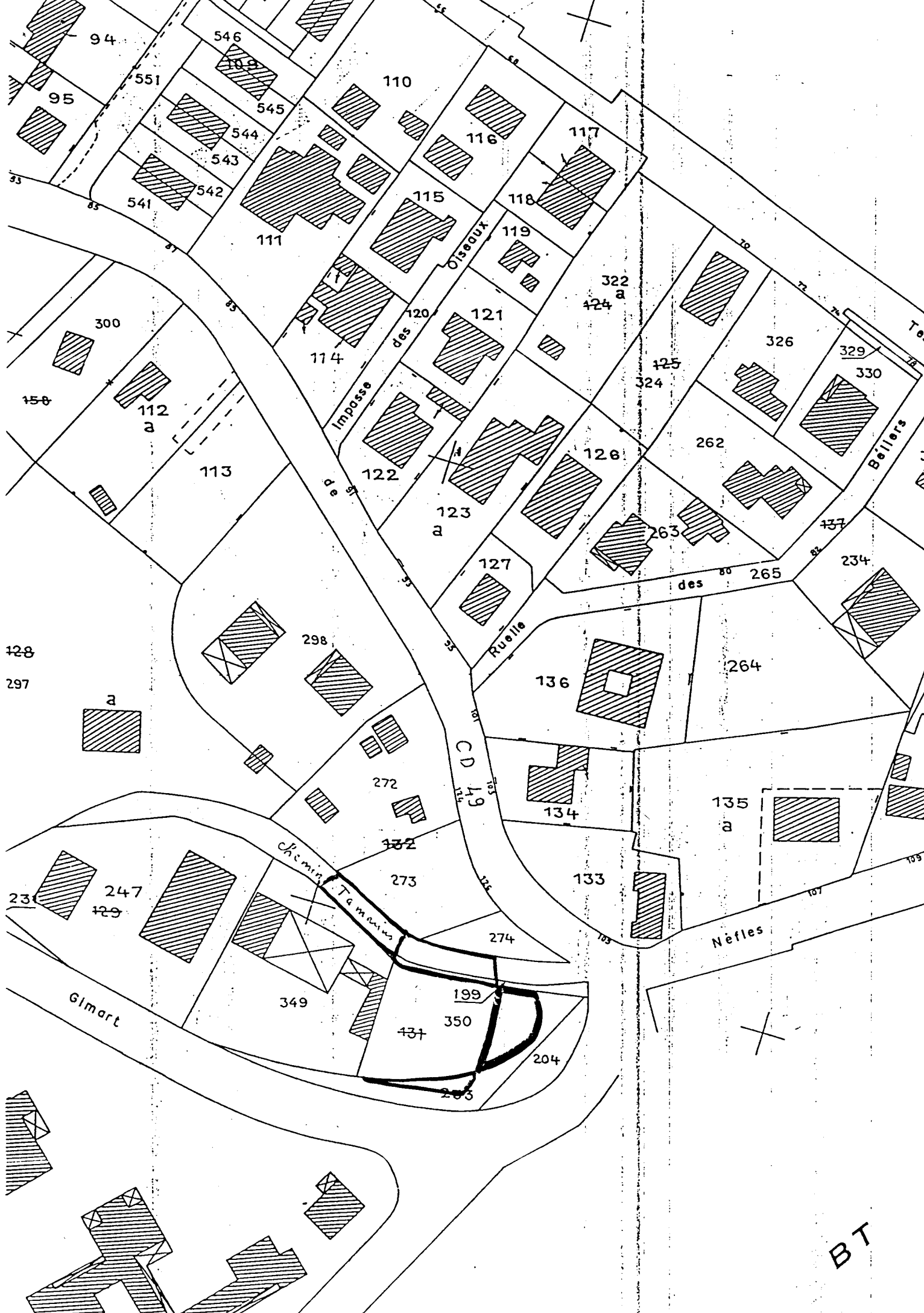
ANNEXE DU RAPPORT N° 94/5-18
au Conseil Municipal en séance du mercredi 27 juillet 1994
ACQUISITIONS DE TERRAINS

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts d'acquisition	Imputations budgétaires
AW 350 (partie)	187 m ²	Rue Stanislas Gimart	Eugène ANDY	Echange sans soultte contre terrains communaux AW 233 (partie) de 103 m ² AW 199 (partie) de 21 m ² emprise de 152 m ² de l'ancien Chemin des Tamarins (environ 700 F/m ² -inférieur au seuil de consultation des Domaines-)	Amiable	Aménagement du carrefour Rue Gimart CD 49 Chemin Finette	901-210
BK 193	1 323 m ²	Avenue Eudoxie Nonge	Succession Raphaël BREZE	650 000 F soit environ 500 F/m ² (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Opération d'aménagement urbain (RHI Chaudron)	908-210


LE MAIRE
Michel TAMAYA

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 27 juillet 1994
et annexé au Rapport n° 94/5-18

REÇU A LA MAIRIE DE SAINT-DENIS (REUNION)
- 5 AOUT 1994
APR 1982



BT

